



APPEL D'OFFRES DE SOUS-TRAITANCE N° 018/CHK/2026
CONTRAT DES TRAVAUX MINIERS

1. OBJET

Le présent appel d'offres s'inscrit dans le cadre du développement de la mine Etoile initié par CHEMAF SA. Les contractants qualifiés et expérimentés sont invités à soumettre des offres pour effectuer des opérations minières à ciel ouvert, notamment le forage, le dynamitage, l'excavation, le chargement, le transport, la gestion des décharges de déchets, l'entretien des routes, l'assèchement des puits et d'autres activités minières connexes conformément au plan minier et au calendrier de production de CHEMAF SA.

2. DÉTAILS DU PROJET

- **Projet :** Travaux miniers
- **Lieu d'exécution :** Mine de l'Étoile, Lubumbashi, Haut-Katanga, Province en République Démocratique du Congo
- **Durée du contrat :** 6 mois, sauf prorogation par accord écrit mutuel

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage à :

- Fournir tous les équipements miniers requis, opérateurs et personnel de soutien;
- Maintenir le matériel en bon état de fonctionnement ;
- Se conformer aux exigences HSE, environnementales et statutaires de CHEMAF SA ;
- Maintenir toutes les licences et assurances ;
- Coordonner les opérations quotidiennes avec l'équipe technique de CHEMAF SA.



4. LES OBLIGATIONS DE CHEMAF SA

CHEMAF SA devra :

- Fournir des plans de mines, des calendriers de production et des informations de contrôle des notes ;
- Fournir du carburant et des explosifs (comme convenu) ;
- Fournir l'accès aux installations du site ;
- Examiner et approuver les factures et rapports de performance des contractants.

5. CARBURANT & EXPLOSIFS

CHEMAF SA fournira du carburant et des explosifs. Le Contractant doit garantir une consommation efficace dans les limites convenues. Toute consommation excédentaire résultant de l'inefficacité du contractant sera récupérée auprès du même contractant avec les frais administratifs convenus.

6. MOBILISATION

Le contractant devra mobiliser entièrement tout l'équipement requis dans **un délai de 15 jours calendaires** et commencer les opérations à la date convenue. Tout le matériel doit passer par l'inspection technique et de sécurité de CHEMAF SA avant d'entrer dans la mine.

7. MESURE & PAIEMENT

- Une enquête conjointe doit être réalisée avant le début de l'exploitation minière ;
- Les quantités mensuelles de déchets doivent être mesurées par rapprochement par enquête ;
- Les quantités de minerais doivent être payées selon les relevés du pont-bascule Chemaf ;
- Les mesures Chemaf serviront de base au paiement.



8. EXIGENCES DE PERFORMANCE

Le contractant devra :

- Atteindre les objectifs mensuels de production convenus ;
- Maintenir la disponibilité convenue de l'équipement;
- S'assurer que la perte de minerai et la dilution ne dépassent pas 3 % ;
- Respecter toutes les normes HSE et environnementales.

9. CONFORMITÉ GÉOTECHNIQUE ET À LA CONCEPTION DE LA MINE

Le contractant devra:

- Suivre les conceptions de fosses approuvées par Chemaf, les hauteurs de banc, la largeur des talus et les pentes de la fosse ;
- Maintenir les planchers de la fosse dans la tolérance spécifiée ;
- Garder les talus de capture propres et s'assurer des conditions sécuritaires de la fosse tout au long de l'exploitation minière.

10. CRITÈRES D'ACCEPTATION

Le contractant doit mener à bien les travaux en :

- Atteignant les objectifs de production ;
- Livrant les minerai aux stocks désignés ;
- Gérant des déchets selon le plan de la mine ;
- Respectant la disponibilité des équipements et les exigences HSE ;
- Soumettant tous les rapports opérationnels requis.

11. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Conformément à la législation congolaise en vigueur, seuls les sous-traitants répondant aux critères suivants sont autorisés à postuler :

- Être une entreprise à capitaux majoritairement congolais (conformément à la Loi 17/001) ;
- Être enregistré et agréé par l'ARSP;

BATIR L'AFRIQUE – CONSTRUIRE L'AFRIQUE



- Fournir la preuve d'existence juridique et être en règle avec l'administration fiscale et sociale (RCCM, ID Nat, Numéro Impôt, Quitus Fiscal, Certificat d'Affiliation CNSS, Statuts, Certificat d'Immatriculation INPP, Arrêté Ministériel, Convention Médicale, etc.).

12. DÉPÔT DES DOSSIERS

Les contractants qualifiés sont invités à soumettre leurs propositions techniques et commerciales conformément aux exigences de l'appel d'offres. Un dossier d'appel d'offres détaillé, comprenant les spécifications techniques et les instructions de soumission, sera fourni aux candidats présélectionnés.

CHEMAF SA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, sans avoir à en justifier les raisons.

Les offres doivent être soumises avant le 20 juillet 2026 à 18h30 aux adresses physiques et/ou électroniques suivantes :

- Mine de l'Étoile, Chaussée de Kasenga, Quartier Kalukuluku, Commune Annexe, Lubumbashi, Province du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo
- **E-mail :**

procurement@chemaf.com
contracts.mutoshi@chemaf.com

Pour CHEMAF SA,
Département des contrats